



AVIS DE COURSE

| | |
|--------------------------|---|
| Nom de l'épreuve : | Championnat Régional de Voile « Banque Populaire Val de France » N°1 |
| Grade : | 5A |
| Dates complètes : | Dimanche 17 octobre 2021 |
| Lieu : | Lac de la Grosse Pierre– 45120 Cepoy |
| Autorité Organisatrice : | U.S.M.Montargis section Voile (45011) |

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 Les règlements fédéraux. Le Règlement Sportif de la Ligue de Voile du Centre-Val de Loire.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux:

ILCA4 ILCA6 ILCA7 Europe et autres solitaires

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à amac.voile@orange.fr au plus tard le **13 octobre 2021**. Au-delà de cette date, les frais d'inscription seront de 5 € par participant.

3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. DROITS A PAYER

Néant si préinscrit avant le 13 octobre 2021.

Les droits requis sont les suivants **à partir du 13 octobre 2021** si pas de pré-inscription:

| | |
|-----------------|-----|
| Laser 4.7 | 5 € |
| Laser radial | 5 € |
| Laser standard | 5 € |
| Europe | 5 € |
| Autre solitaire | 5 € |

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : **17/10/2021 de 9h00 à 10h15**

5.3 Jour de course :

- L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : **11h00**

- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h30**

- La proclamation des résultats est prévue à **16h30**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront construits

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 n'est pas modifiée.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

M. Bourgoïn Christian: 06 02 63 20 04

Mail : amac.voile@orange.fr